

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 48 (1910)  
**Heft:** 27

**Artikel:** Juste Olivier, étudiant  
**Autor:** Rambert, Eugène / Olivier, Juste  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-206954>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# CONTEUR VAUDOIS

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1<sup>er</sup> étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),  
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement  
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,  
GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE,  
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;  
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.  
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.  
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

## LE GRAND JOUR

UN de nos lecteurs ne s'étonnera que nous consacrons à Juste Olivier la plus belle part du *Conteur* de ce jour.

La cérémonie très modeste par laquelle on inaugurerà, cet après-midi, le monument érigé sur la promenade inférieure de Derrière-Bourg, est le couronnement d'une mission patriotique dont notre petit journal prit il y a dix ans l'initiative. Il a le droit aujourd'hui de se réjouir de la réalisation complète de ses désirs. Et comment le pourrait-il mieux qu'en laissant la parole au poète, au patriote, à l'historien dont il a voulu honorer la mémoire.

Dès lors, si quelque Vaudois, impardonnable, vient prétendre encore qu'il ne connaît pas Juste Olivier, en tout cas, ce ne sera pas la faute du *Conteur*.

## A LA GLOIRE DU POÈTE

C'ÉTAIT en décembre 1900, le *Conteur vaudois* venait d'ouvrir une souscription pour élever un monument à Juste Olivier. « Hum ! nous fit un vieux Lausannois en hochant la tête, hum ! vous caressez là une idée très louable, mais ne vous ménagez-vous pas un gros mécompte ? Votre poète est si oublié ! Qui est-ce qui lit encore ses ouvrages ? Qui pourrait même en dire le titre ? Faites appel à vos lecteurs pour l'organisation d'un voyage de plaisir, ou pour une soirée-choucroute, vous verrez affluer les adhésions et les piécettes blanches. Une œuvre de bienfaisance ne les laissera sans doute pas non plus indifférents. Mais un buste de Juste Olivier, en bronze ou en marbre, non, décidément, je ne crois pas à la réalisation de votre projet ; je connais trop mes compatriotes... »

Vivrons-nous cent ans, le souvenir de cette douche glacée ne s'effacera pas de notre mémoire. Mais le *Conteur* avait la foi qui soulève les montagnes ; il ne se laissa pas abattre. Au reste, son projet rencontra d'emblée un accueil sympathique : des diverses parties du canton, de Neuchâtel, de Genève, de Paris même lui arrivèrent des lettres encourageantes, des promesses de coopérer à l'œuvre par des conférences — promesses tenues — et des envois d'espèces atteignant, au bout de peu de temps, à peu près huit cents francs.

A ce moment-là se constitua, grâce au concours de nos confrères de la presse, une « Association Juste Olivier » qui prit en mains l'entreprise lancée par le *Conteur* et lui donna une impulsion telle qu'il a été permis de rendre un témoignage d'admiration et de reconnaissance à notre cher poète, non par un seul monument, mais par trois, dont deux érigés en 1907, année du centième anniversaire de sa naissance. L'un de ces derniers est le bloc erratique de Gryon, orné des médaillons de Juste et de Caroline Olivier ; l'autre, où se voient les traits du poète et de son frère Urbain, s'élève devant l'école d'Eysins, leur village natal.

Enfin, aujourd'hui même, la ville de Lausanne inaugure le troisième et le plus important des monuments Juste Olivier. Il se trouve, non loin des rues d'Etraz et de Martheray, où demeura le poète, dans le petit parc que domine la terrasse de Derrière-Bourg.

Au haut d'un roc de marbre blanc, par dessus une touffe de roses des Alpes, apparaît le buste de l'auteur du *Canton de Vaud* et des *Chansons lointaines*. C'est le Juste Olivier dans la force de l'âge et dans toute la maturité du talent, le front serein, le regard à la fois bienveillant et légèrement narquois, la lèvre où semble vibrer encore quelque vieux refrain de nos campagnes. Sur le marbre brut, ces simples mots :

A  
JUSTE  
OLIVIER  
1807-1876

Comme une vivante écharpe autour de la pyramide, une demi-douzaine de bambins, dont les arrière-petits-enfants du poète ont été les modèles, symbolisent l'éternelle jeunesse de la plupart des chansons d'Olivier, la grâce et surtout la pureté de leur inspiration. Au pied du monument enfin, on distingue une lyre entre des palmes, des fougères et des iris.

Cette œuvre, d'un charme si original, est de M. Raphaël Lugeon, l'auteur des monuments de Gryon et d'Eysins. Il y a mis mieux encore que son sûr talent : le cœur d'un enfant de notre pays, qui a voulu marquer ce que nous devons au chantre par excellence de la terre vaudoise, le cœur de l'artiste ému à l'ouïe de ce doute du poète :

J'ai chanté pour mes amis,  
Pour tous ceux que j'aime ;  
J'ai chanté pour mon pays,  
Et sur plus d'un thème.  
Chants d'automne ou chants d'avril,  
Quelqu'un s'en souviendra-t-il ?

L'un ou l'autre des orateurs qui se feront entendre à la cérémonie d'aujourd'hui diront sans doute la gratitude de l'Association Juste Olivier à tous ceux qui l'ont aidée dans sa tâche. Que ces derniers daignent recevoir aussi les remerciements du *Conteur vaudois*, dont ils ont été les chauds soutiens, qui lui ont permis de voir se réaliser, et bien au-delà, le souhait qu'il formait il y a bientôt dix ans, et qui ont si fortement contribué à remettre en honneur des œuvres qui demeureront le joyau de notre littérature.

V. F.

## JUSTE OLIVIER, ÉTUDIANT

Les Olivier passent pour une famille d'origine française rejetée en Suisse par les persécutions religieuses... Un de ses membres siégeait dans le premier Grand Conseil vaudois. C'était le grand-père de Juste-Jean-Marc-Etienne Olivier. Homme de haute taille et au corps de fer, il avait une de ces volontés qui n'admettent pas de résistance. Il eut nombreuse famille, neuf enfants, qui lui disaient vous, comme la mère. Il était encore du Grand Conseil lorsque

Juste fut envoyé à Lausanne pour ses études. La veille d'une séance, il arrivait à pied d'Eysins, demandait à son petit-fils de lui faire une place pour la nuit, puis, la séance terminée, il s'en retournait à pied comme il était venu ; le tout par pur dévouement, car il était nommé par ce qu'on appelait alors la commission électorale et ne recevait pas d'indemnité. Il lisait beaucoup, le soir, devant le foyer, tenant d'une main sa lampe, — un cressu, — et de l'autre son livre ou son cahier : un tome de Voltaire ou de Raynal, ses auteurs favoris, ou quelque rapport au Grand Conseil.

Il fut donc décidé que Juste continuerait à Lausanne les études commencées à Nyon. C'était un sacrifice. On le fit courageusement. D'ailleurs il ne tarda pas à être fort allégé par les ressources que se créa le jeune étudiant. Dès la seconde année, Olivier eut un élève, à qui il consacrait quelques heures chaque jour en échange du logement et de la table. Mais il était mal tombé. Au bout d'un an, il quitta une maison peu respectable et se mit à faire des leçons particulières. Il eut la chance d'en trouver de fort bien rétribuées, entre autres chez un Prusse de la plus haute aristocratie, qui avait écrit un assez long poème, et qui faisait venir Juste Olivier pour le traduire avec lui en vers français. Bref, deux ans s'étaient à peine écoulés qu'il se suffisait entièrement à lui-même ; dès lors, il a payé seul toutes ses études. Il ne faisait pas grande chère, il est vrai ; il achetait du pain et du lait, dont il faisait son repas du matin et son repas du soir ; on lui apportait à midi, en guise de dîner, une portion de viande et de légume, qu'il partageait avec un ami, à raison de cinq batz (soixante-quinze centimes) pour les deux. Néanmoins, il n'eut pas de privations réelles à s'imposer, et sa santé robuste ne s'accommode point mal de la sobriété de ce régime.

Malgré le temps qu'il était obligé de distraire de ses études pour gagner sa vie, Juste Olivier se distingua dans tous ses examens, non sans passer, au moment de les subir, par de cruelles perplexités. Il était trop impressionnable et se défit trop de lui-même. Son frère, Urbain, en séjour à Lausanne, où il faisait une école militaire, entre un soir chez lui, et lui trouve l'air sombre et préoccupé. Il s'était décidé à renoncer à ses études, certain, disait-il, d'échouer le lendemain dans un examen important. Il ne voulait pas s'exposer à un pareil affront, ni causer une si grande peine à ses parents. Il leur avait déjà écrit, mais la lettre n'était pas encore partie. Il la lut à son frère, qui le supplia d'attendre au matin et de bien réfléchir encore. Il y consentit, mais sans espoir de succès. « J'essaierai de travailler cette nuit, dit-il, mais c'est égal, je suis sûr d'échouer. » Ce fut son dernier mot.

Le lendemain, au premier moment de libre, voici le jeune militaire, avec ses épaulettes jaunes :

— Eh bien, qu'as-tu fait ?  
— J'ai fait l'examen.

— Et ?  
 — Passé le premier, avec un prix de deux louis.  
 — Tu vois bien, matin !  
 — Allons boire un verre.  
 Ainsi finit toute chose — Olivier nous l'a bien dit — dans ce bon pays de Vaud.

EUGÈNE RAMBERT.

## LE MÉNAGE OLIVIER A PARIS

**S**URVINT l'orage de la révolution de 1845. L'Académie de Lausanne fut bouleversée ; Olivier donna sa démission de professeur et, après de longues et cruelles hésitations, décida de s'expatrier. Le 4 mai 1846, il prenait avec sa famille la diligence de Paris.

Olivier était sans fortune, et s'il allait se fixer à Paris, c'était dans l'espoir d'y gagner sa vie plus facilement qu'ailleurs. Il avait loué un appartement assez vaste pour recevoir chez lui quelques jeunes gens ; il se proposait naturellement aussi de tirer parti de sa plume. Les débuts furent difficiles ; notre poète dut courir le cachet et se plier aux besognes les plus ingrates. Cependant il finit par trouver des occupations plus à son goût que les leçons particulières ou la correction des épreuves d'imprimerie, et par avoir des pensionnaires en nombre suffisant. Il sut aussi se faire à Paris d'excellents amis : Gleyre, Clément, Scherer, d'autres encore, et il jouissait par le cœur et par l'esprit de ce commerce avec ces hommes distingués. Il n'en écrivait pas moins à sa vieille mère : « La vie de Paris... est une vie très dure, dont ailleurs on ne peut avoir l'idée. »

Nous avons sous les yeux un prospectus daté du 2 juillet 1857, dans lequel Olivier recommande sa « pension de famille », comme il l'appelait. On nous permettra d'en reproduire quelques lignes :

M. Juste Olivier, qui a fondé cette maison et la dirige, s'est occupé toute sa vie d'éducation... Il peut donc surveiller et diriger les études des jeunes gens qui lui sont confiés ; il correspond avec leurs familles et tient celles-ci au courant de leur conduite et de leurs progrès. Sa tâche principale, en un mot, et celle de M<sup>me</sup> Olivier, car il y faut aussi le coup d'œil d'une mère, est de remplacer auprès d'eux les parents dans une surveillance paternelle et maternelle de tout ce qui regarde l'éducation et l'enseignement proprement dits...

Cette sollicitude s'étendait jusqu'aux plus humbles détails. M<sup>me</sup> Olivier surveillait le blanchissage de ses pensionnaires, « tenant note chaque semaine de la sortie du linge et de sa rentrée, et faisant le nécessaire pour son entretien. » Un pareil mélange d'idéalisme et de sens pratique est bien caractéristique. On est touché de voir les poètes des *Deux voix* se considérer comme les parents de leurs élèves et s'occuper de leurs chaussettes.

CH. BURNIER.

## LA CHÈVRE, LA FILLE ET LE PASSANT

**C**'ÉTAIT une chèvre  
 De grand jugement,  
 N'avantant la lèvre  
 Que bien sensément.  
 C'était une fille  
 Dont la langue au vent,  
 Piquant comme une aiguille  
 Et piquait souvent.  
 La chèvre remue  
 Sa barbe, en tirant  
 A soi la laitue,  
 Sans bruit l'effleurant.  
 La fille, vieillotte,  
 S'en va clabaudant,  
 Et toujours chipote  
 A beaux coups de dent.

La chèvre regarde  
 S'il vient un passant.  
 Elle se hasarde  
 D'un air innocent.

La fille se jette  
 Tout à travers champs,  
 Et, vieille coquette,  
 Prend un air touchant.

La chèvre au pied leste  
 Accourt en bêlant,  
 Et se tient modeste  
 Non loin du galant.

La fille s'abuse ;  
 Son œil est brillant :  
 Le passant s'amuse,  
 Lui parle en raillant.

Le passant veut prendre  
 La chèvre et, courant,  
 L'entraîner, la vendre  
 Au premier offrant.

La belle s'enflamme :  
 L'autre, l'écoutant :  
 — « Vous, dit-il, ma femme ?  
 » J'en ai déjà tant ! »

La chèvre, moins folle,  
 Soudain s'élançant,  
 Sauta et cabriole  
 Au nez du passant.

C'était une chèvre  
 De grand jugement,  
 N'avantant la lèvre  
 Que bien sensément.

C'était une fille  
 Dont la langue au vent,  
 Piquant comme une aiguille,  
 La piquait souvent.

JUSTE OLIVIER.

## NOS FÊTES D'ANTAN

**L**E seizième siècle et celui-ci (XIX<sup>e</sup>) nous ont enlevé plusieurs de nos fêtes nationales.

Mais il est peu de peuples à qui il en reste encore autant qu'à nous, et d'autant particulièrement. Certaines fêtes qui avaient dégénéré en licence, disparurent ou devinrent plus rares depuis la Réformation, qui a certainement beaucoup contribué à donner du ton à nos mœurs. Un peuple vinicole et railleur avait dû se créer dans ses moments de bouffonnerie et de grosse gaîté des divertissements analogues : il avait ses farces, ses « abbayes de la jeunesse » dont le retour annuel était proclamé dans les rues par la lecture d'une grotesque patente, ses « bénichons » (bénédicitions, fête du saint de la paroisse) restées en usage dans le canton de Fribourg, où des musiciens bouffons représentent les divers villages, et se renvoient réciproquement la satire et la louange ; il était passé maître dans l'art des charivaris, que, dans l'occasion, il pratique encore à merveille aujourd'hui ; comme aussi parfois il se souvient d'enterrer l'année sous la figure du bonhomme Sylvestre, mort à force de boire, et que ne réveille pas ce refrain chanté sur un air vraiment satanique : « Mort ! mort ! t'en iras-tu sans boire, mort ? »

D'autres fêtes, avant et après la Réformation, furent réprimées ou interdites, plutôt à cause de leurs dangers que de leurs excès immoraux. Ainsi cette fête de la « Loannerie »<sup>2</sup> ou de Château d'Amour, forteresse de plantes de sapins, assiégée et défendue, le premier dimanche de mai par des jeunes gens portant bouquet de roses à leur chapeau. Je donnerais volontiers quelques regrets à la fête des Brandons qui, ayant déchu peu à peu de sa gloire, s'éteint aujourd'hui tout à fait. Nos ancêtres l'avaient reçue d'un passé très lointain, et s'y complurent longtemps. Le dimanche des Brandons, ou le premier du carême, à l'heure où toutes les collines avaient leurs feux de joie et des danses

alentour, la population de Lausanne se répandait dans les rues bruyantes ; les uns tenant des flambeaux aromatiques, les autres assis au frais du soir devant le seuil de leur porte, où ils donnaient à leurs amis un de ces festins splendides dont s'était indignée l'austérité de saint Bernard. Là circulait le bon vin du Dézaley ou de la vallée de Lutry, avec des corbeilles de beignets sucrés, appelés *pisa benata*, que l'on allait aussi offrir aux passants. Gare aux doigts avides tombant sur celle des pâtisseries qui, la mieux dorée, cachait des étoupes en revanche pour fatiguer sans fin le palais du gourmand ! Dans le quinzième siècle, ces dépenses étaient devenues trop considérables, et Lausanne était d'ailleurs en décadence. On restreignit le luxe des repas ou des « comparailles » (compérages) comme on les appelait : un quartier de mouton, trois chapons ou quelque chose d'analogique ; pour les mets, il était défendu d'aller au-delà ; et pour les convives, frères, sœurs et germains, compères et commères, voilà quelle était la limite des invitations. Quant au fameux dimanche des Brandons, en place de festins et de torches odoriférantes, il fut seulement permis de présenter gracieusement, ce jour-là, devant sa maison, un plat de *pisa benata* à ses parents et à ses voisins, coutume charmante qu'on ne voulait pas abolir. Elle s'en est allée, et des feux sur les collines, il n'en reste plus que quelques-uns, entretenus par des mains fidèles aux vieux temps et aux vieux usages. On les voit encore ça et là sur la rive savoyarde du Léman et sur la rive fribourgeoise et vaudoise du lac de Neuchâtel ; c'est un spectacle qui n'est pas sans grandeur et sans réverie que tous ces feux allumés par des inconnus, mais se répondant sur la rive et sur les montagnes un beau soir de printemps.

JUSTE OLIVIER.

## LES VIEUX REFRAINS

**L**es vieux refrains ont une voix qui charme. L'un nous reporte à ces chants du berceau. Où notre mère, écartant le rideau, Nous souriait au travers d'une larme, Dont son sourire était encore plus beau ; Et, comme alors, notre cœur se désarme. L'autre est si vieux qu'il nous semble nouveau : C'est le passé qui sort de son tombeau, Dans le présent sonnant tout bas l'alarme ; L'un, d'un seul mot, nous refait un tableau ; L'autre n'en sait pas plus loin qu'un oiseau... Les vieux refrains ont une voix qui charme.

JUSTE OLIVIER.

Un admirateur de Juste Olivier nous adresse le sonnet suivant, expression de la joie qu'il éprouve à voir le canton de Vaud rendre enfin hommage à la mémoire du premier de ses poètes.

## SONNET

Au sculpteur R. LUGEON

**J**'IRAI souvent rêver devant ce marbre auguste Si vivant et si beau dans sa simplicité. Jamais regard plus franc, empreint de majesté N'a paru sur un plus solide et noble buste.

Ce poète inspiré eut une foi robuste. Son peuple indifférent ne l'a point écoute. Malgré le poids des ans fidèle il est resté Au génie entrevu, pardonnant aux injustes. Statuaire, ton cœur a-t-il guidé ta main, Quand tu taillas devant le peuple souverain Ce bloc où la grandeur se marie à la grâce ?

Oui dans ton œuvre aîtière apparaît un devoir. Le génie avec toi me semble heureux de voir, Le Vaudois acclamer le chantre de sa race.

E. T.

<sup>1</sup> L'auteur écrivait ceci en 1836.<sup>2</sup> Du vieux français *laon* qui signifie planche. Le pa-tois vaudois dit : *lan*.